

ATELIER REGIONAL

**SUR**

**L'IMPACT DE L'ACCORD DE PARTENARIAT  
ECONOMIQUE ACP-UE SUR LES PAYS DE  
LA CEDEAO**

**RELEVÉ DES CONCLUSIONS ET  
RECOMMANDATIONS DE L'ATELIER**

**Bénin Marina Hôtel, Cotonou (Bénin),  
13 - 17 septembre 2004**

Le présent atelier, organisé par la Fondation Friedrich Ebert, s'est voulu un cadre de diagnostic et de réflexion des probables effets de L'Accord de Partenariat Economique (APE) avec l'UE sur les pays de la CEDEAO et la Mauritanie.

## I. DEROULEMENT DES TRAVAUX DE L'ATELIER

L'atelier s'est déroulé sur trois jours du 14 au 16 septembre 2004, et était essentiellement destiné aux représentants des Ministères en charge du Commerce, aux représentants du Secrétariat Exécutif de la CEDEAO et de la Commission de l'UEMOA, ainsi qu'à des chercheurs intéressés par l'évaluation de l'impact de la mise en œuvre des APE.

Les travaux de l'atelier ont été ouverts par Monsieur Grégoire LAOUROU, Ministre des Finances et de l'Economie de la République du Bénin, qui a notamment insisté sur l'importance que les pays de la CEDEAO accordent à l'évaluation ex ante des impacts possibles de l'APE sur leurs économies, afin d'être en mesure d'identifier les mesures d'accompagnement susceptibles d'atténuer les effets négatifs qui pourraient en découler.

Plusieurs communications ont été présentées au cours des travaux et ont porté sur :

### *1<sup>ère</sup> Session : Les négociations courantes entre la CEDEAO et l'UE de l'APE*

- « La feuille de route des négociations », présentée par M. Koman ADOU (Secrétariat Exécutif CEDEAO) ;
- « Les négociations de l'APE vues de l'Europe », présentée par M. Jean-Luc SENOU, Représentant Résident de la Commission de l'UEMOA à Bruxelles ;

### *2<sup>ème</sup> Session : Les projets de recherche courants et discussions*

- « L'impact des réformes commerciales de l'APE sur le Sénégal: une approche en équilibre général calculable », présentée par M. Mamadou DANSOKHO, Chercheur au CREA (SENEGAL) ;
- « L'impact de l'Accord de Partenariat Economique avec l'Union Européenne sur l'économie béninoise », présentée par M. Epiphane ADJOVI (Ministère de l'Economie et des Finances du Bénin) ;
- « La pertinence des questions de Singapour dans les négociations de l'APE entre les pays de la CEDEAO et l'Union Européenne », présentée par Mme Abibatou DIOP-BOARE, Chercheur au CIRES (Côte d'Ivoire) ;

### *3<sup>ème</sup> Session : L'impact de l'APE sur les pays de la CEDEAO*

- « Une analyse empirique des effets commerciaux et budgétaires », présentée par M. Matthias BUSSE, chercheur au Hambourg Institute of International Economics (HWWA) ;

**4<sup>ème</sup> Session : Les options pour les négociations et pour des politiques**

- « L'option de l'APE : une évaluation comparative et les prémices de base », présentée par M. Axel BORRMANN, Chercheurs au Hamburg Institute of International Economics ;
- « Le commerce, l'intégration économique et le rôle des institutions » par M. Matthias BUSSE, chercheur au Hamburg Institute of International Economics (HWWA).

Chacune des communications a donné lieu à des débats et discussions qui ont permis aux participants à l'atelier d'exprimer un certain nombre de préoccupations et inquiétudes par rapport aux enjeux de l'APE et à leurs effets possibles sur les économies de la région.

Une dernière session, regroupant exclusivement les représentants des Etats et des Secrétariats a été consacrée à la détermination des propositions de stratégie à mettre en œuvre au niveau de la région pour assurer une gestion efficace de la conduite des négociations.

**II. QUE RETENIR DES TRAVAUX DE L'ATELIER ?****II.1. Les principales conclusions de l'étude du Hamburg Institute of International Economics (HWWA)**

En dehors des conclusions des études d'impact réalisées tant au Bénin qu'au Sénégal qui concluent toutes les deux à des difficultés consécutives à la mise en œuvre de l'APE pour les deux pays, il y a lieu de relever que les conclusions auxquelles aboutissent l'étude du HWWA ne sont guères plus optimistes.

Cette étude, qui a été réalisée sur la base d'un modèle d'équilibre partiel mis au point par les chercheurs du HWWA avec l'appui financier de la Fondation Friedrich EBERT, met particulièrement l'accent sur les effets commerciaux et budgétaires qui pourraient se produire si les pays de la CEDEAO, y compris la Mauritanie, ouvrent leurs marchés domestiques aux produits en provenance de l'UE dans le cadre de la mise en œuvre de l'APE, à signer au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2008.

En ce qui concerne les effets commerciaux, l'étude conclut que les effets de création de commerce seront beaucoup plus importants que les effets de détournement de commerce, pour l'ensemble des Etats de la région, à la seule exception du cas du Ghana, pour lequel les deux situations sont relativement proches. Vu sous cet angle, l'APE entre l'UE et les Pays de la CEDEAO et la Mauritanie est susceptible d'améliorer les niveaux globaux de bien être dans les pays de la région.

S'agissant des effets budgétaires, il apparaît que la suppression des droits de douane consécutive à l'instauration de l'APE entraînera une baisse des recettes fiscales de porte et par conséquent, une baisse des recettes budgétaires dans l'ensemble des Etats, les uns étant beaucoup plus touchés que d'autres par rapport aux droits sur les importations, notamment le Cap-Vert (79,9%) et la Gambie (65%) alors que le Niger est moins affecté (29,6%).

La comparaison de ces résultats avec ceux d'une étude réalisée par la CAPE sur les Etats membres de l'UEMOA montre que dans le cas de cette dernière, les effets négatifs de l'APE sur les Etats de l'UEMOA sont beaucoup plus considérables.

Par ailleurs, l'étude s'intéresse également aux réflexions sur les options qui se présentent aux pays de la région pour les négociations. A cet effet, elle suggère que les Pays de la CEDEAO pourraient accepter l'offre de l'APE ou s'abstenir et avoir plutôt recours aux préférences commerciales non réciproques que l'UE accorde dans le cadre de l'initiative « tout sauf les armes » pour les PMA ou du système généralisé de préférence amélioré pour les non PMA. Cependant, aller à l'APE suppose pour les pays de la région la prise de certaines dispositions dont notamment, l'identification précise des mesures d'accompagnement et la réforme du régime fiscal intérieur.

Enfin, l'étude analyse le lien entre la libéralisation commerciale et le renforcement des institutions et révèle que le renforcement des capacités de nos institutions devrait avoir un impact positif sur l'environnement économique dans nos pays.

## **II.2. Les principales préoccupations évoquées au cours des débats**

Les préoccupations des participants ont été nombreuses et ont porté essentiellement sur :

- Les limites objectives liées à l'approche nationale des différentes études d'impact présentées, eu égard à la nécessité de l'adoption d'une stratégie régionale pour les négociations avec l'UE ;
- les effets négatifs de l'ouverture commerciale sur l'industrie et l'agriculture des pays de la région ;
- la situation des pays de la CEDEAO ayant le statut de PMA, au regard de l'application de la réciprocité qui caractérise les APE ;
- la crainte de voir les Etats de la région s'enfermer dans une liaison forcée avec l'Union Européenne aux dépens de l'ouverture vers d'autres régions du monde, avec les risques de détournement de commerce que cela peut impliquer ;
- le faible niveau de développement de l'appareil productif et des infrastructures dans les pays de la CEDEAO et le problème de la compétitivité de nos entreprises ;
- la question du financement des différents coûts d'ajustement induits par la mise en œuvre de l'APE, et notamment des compensations des pertes de recettes fiscales engendrées par le désarmement douanier vis-à-vis de l'Union Européenne, ainsi que des activités de mise à niveau des économies des pays de la région ;
- la question des ressources additionnelles que l'UE devra mettre en place pour faire face aux nombreux besoins de financement des pays de la région ;
- la place du débat sur les subventions au coton dans le cadre des négociations des APE ;
- la place de certaines questions de Singapour dans les négociations de l'APE avec l'Union Européenne, compte tenu de l'impact positif que les questions de la concurrence, de l'investissement et de la facilitation du commerce peuvent avoir sur les futures relations entre la région et l'Union Européenne ;

- la stratégie à mener pour faire prendre en compte de manière idoine dans les négociations de l'APE, le principe du traitement spécial et différencié applicable aux pays en développement et aux PMA au sein de l'OMC ;
- les impacts de l'élargissement de l'Union Européenne tant sur les négociations des APE que sur la coopération pour le financement du développement et la délocalisation des entreprises européennes vers nos marchés considérés généralement comme peu solvables ;
- les implications du choix de la Mauritanie de négocier l'APE dans le cadre de la configuration géographique de la CEDEAO alors qu'elle n'en est plus membre.

### **II-3 Les conclusions et recommandations de l'atelier**

- la nécessité de rendre effective l'Union douanière de la CEDEAO avant la mise en place de la zone de libre échange entre la région Afrique de l'Ouest et l'Union Européenne ; des dispositions devront également être prises pour une plus grande libéralisation du commerce des services dans la région, eu égard à l'importance des services dans la recherche de la compétitivité ;
- la nécessité de mettre en place, et de façon urgente, des programmes de renforcement des capacités de la Commission de l'UEMOA et du Secrétariat Exécutif de la CEDEAO, ainsi que des administrations nationales en charge des négociations pour le compte de la région Afrique de l'Ouest ;
- la nécessité de la mise à niveau de l'appareil productif et des infrastructures avant toute ouverture à la concurrence européenne, afin d'améliorer les capacités de production et lever les contraintes d'offre ; cette remise à niveau devra également concerner directement les producteurs grâce à des programmes de formations appropriés ;
- la nécessité d'adapter les instruments d'appui au secteur privé, prévus dans l'Accord de Cotonou, aux besoins réels des entreprises de la région ;
- la nécessité pour l'Union Européenne de respecter ses engagements visant à faire de l'Accord de Cotonou un réel instrument de développement, en mettant en place des ressources suffisantes pour accompagner les Etats de la région et leur permettre de faire face aux différents coûts d'ajustement liés à la mise en œuvre de l'APE ;
- l'urgence pour nos pays et nos organisations régionales d'améliorer la gouvernance générale y compris la qualité institutionnelle et tout particulièrement l'environnement des affaires pour mieux attirer les investisseurs potentiels ;
- la nécessité pour nos pays de mobiliser également des ressources internes pour financer une partie des coûts d'ajustements consécutifs à la mise en œuvre de l'APE et compléter ainsi les ressources que l'Union Européenne et d'autres partenaires au développement pourraient dégager ;
- la nécessité d'accorder, lors des négociations de l'APE, une importance toute particulière à la question des règles d'origine et des normes appliquées par l'union Européenne, compte tenu de l'influence que les décisions prises à ce sujet peuvent avoir sur la capacité réelle de nos pays à assurer un meilleur accès de leurs produits sur les marchés de l'U.

Il est également suggéré que la question des ADPIC occupe une place importante dans les négociations ;

- la nécessité pour la région d'élaborer dès à présent des projets et programmes de mise à niveau de nos économies, à mettre sur la table des négociations ;
- la nécessité d'améliorer la méthode d'évaluation de l'impact de l'APE sur les pays de la région, en veillant notamment à privilégier une approche régionale et en élaborant à moyen terme un modèle d'équilibre général calculable, jugé beaucoup plus pertinent pour ce genre d'exercice ; l'utilisation à court terme, du modèle développé par le HWWA, est néanmoins recommandée pour procéder à la détermination des listes de produits sensibles au niveau régional ;
- les effets de la libéralisation du commerce des services entre l'UE et les pays de la CEDEAO devraient également faire l'objet d'étude ;
- la nécessité d'une meilleure organisation et d'une représentation effective de la société civile, notamment par une définition précise et le renforcement des capacités de ses composantes, afin de lui faire jouer pleinement le rôle qui lui est dévolu dans les négociations et dans le partenariat ACP-UE ;
- la nécessité pour nos pays d'accorder une importance particulière à la préparation de la revue à mi-parcours des négociations de l'APE prévue en 2006, sans oublier la revue à mi-parcours du 9<sup>ème</sup> FED qui doit se dérouler l'année prochaine en 2005, compte tenu de l'impact que ces deux exercices devraient avoir sur la poursuite des négociations ;
- l'urgence de rendre opérationnels les Comités techniques d'appui prévus dans le cadre de la structure régionale de négociations de l'APE ; dans le même ordre d'idée, la Task Force de Préparation Régionale devrait se mettre au travail en vue d'assurer une mobilisation rapide des ressources nécessaires au renforcement des capacités de la région, dans la perspective d'une mise en œuvre efficiente de l'APE ;
- la nécessité de décliner en chronogramme opérationnel le calendrier contenu dans la feuille de route des négociations, pour permettre à tous les acteurs de mieux programmer et gérer leur participation aux négociations ; à cet égard, les thèmes de négociation programmés à court terme dans la feuille de route concernant : la facilitation du commerce, les obstacles techniques au commerce, les mesures SPS et les mesures de protection aux frontières, ainsi que les actions de renforcement des capacités dans ces domaines à soumettre à la Task Force de Préparation Régionale.

**Remerciements à la Fondation Friedrich Ebert, au Hambourg Institute of International Economics et aux autorités de la République du Bénin.**

**Fait à Cotonou, le 16 septembre 2004**